

Il faudra alléger davantage la dette des pays surendettés pour leur donner la chance de mobiliser efficacement leurs ressources en vue d'un développement durable. Au G-7 et au Club de Paris (le groupe des grands États créanciers du monde), le Canada a été un ardent défenseur de l'allégement de la dette des pays en développement et il a incité d'autres États créanciers à penser à des mécanismes susceptibles d'atténuer le fardeau de cette dette qui entrave sérieusement les efforts de ces pays au chapitre du développement durable. C'est ce genre de coopération entre pays industrialisés et pays en développement qui permettra de disposer des ressources nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 et de bien les mobiliser pour parvenir à nos objectifs communs.

### **Défis et prochaines étapes**

La mobilisation de ressources financières appropriées demeure l'un des principaux obstacles à la réalisation d'Action 21. Compte tenu des graves contraintes qui frappent l'APD, il importe de plus en plus que pays industrialisés et pays en développement recherchent et appliquent ensemble des mécanismes de financement autres que les moyens traditionnels. À cette fin, le Canada continuera de participer activement à la réunion intersessionnelle de la Commission du développement durable (CDD) portant sur les finances, la tribune la plus appropriée et la plus productive pour ce type de discussions.